

**ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU  
GRADE DE :  
Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Au titre de l'année 2024**

Le Maire de la Commune d'AVOINE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 12/02/2021,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, est fixé comme suit pour l'année 2024 :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITE DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	APPOLINAIRE Chrystèle	01/05/2024
2	LERAY Betty	01/11/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Promouvables</b>	2	0
<b>Inscrits</b>	2	0